

UNESCO : le point sur les dossiers du pays

PAR MATAHI CHAVE, DE LA CELLULE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DU SERVICE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE.

Inscrire des biens au patrimoine mondial de l'UNESCO est une démarche longue et exigeante. En Polynésie française, le comité de pilotage UNESCO du Pays et les associations référentes travaillent de concert pour inscrire 2 sites : Taputapuātea et les îles Marquises. Des dossiers de candidature qui progressent et pour s'y retrouver, nous vous proposons un point chronologique des avancées et des futures étapes.

TAPUTAPUĀTEA

26 novembre 2014

Le Comité de pilotage « Patrimoine mondial de l'UNESCO », chargé de coordonner l'ensemble des opérations techniques nécessaires à l'avancement des 2 dossiers de candidature polynésiens, s'est réuni le 26 novembre 2014 sous la présidence conjointe du Président de la Polynésie française, Edouard Fritch, et du Haut-Commissaire de la République, Lionel Beffre, pour prendre acte des étapes réalisées et valider les propositions et actions à venir. Des décisions essentielles pour l'évolution des dossiers des Îles Marquises et de Taputapuātea ont été prises lors de ce comité de pilotage.

Février 2015

Mission de Wanda Diebolt et Grégory Quenet, experts nommés en qualité de rapporteurs du dossier Taputapuātea par le Comité des biens français (**voir notre encadré**).

Juin 2015

Mission officielle d'une délégation polynésienne pour défendre le dossier de Taputapuātea ; il s'agira pour la Polynésie française de présenter devant le Comité des biens français la Valeur Universelle Exceptionnelle, les limites du site et zone tampon et le plan de gestion.

Septembre 2015

Soumission du texte rédigé et des cartes aux experts pour la finalisation du dossier en décembre 2015.

Janvier 2016

- Dépôt du dossier de candidature du paysage culturel de Taputapuātea à l'inscription au Patrimoine Mondial.

Septembre/octobre 2016

Accueil en Polynésie des experts mandatés par le Conseil International des Monuments et des Sites (ICOMOS), qui fourniront ensuite au Comité du patrimoine mondial leur rapport d'évaluation assorti d'une proposition de décision.

Juillet 2017

Instruction du dossier Taputapuātea au Comité du Patrimoine mondial, instance constituée de 21 Etats parties de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel. C'est ce comité qui prend la décision finale de classer ou non le bien.



Candidature du complexe du marae Taputapuātea



ÎLES MARQUISES

De Janvier à juin 2015

Recrutement d'un bureau d'études pour le dossier des **Marquises**, chargé d'aider les comités de gestion des Marquises à prioriser leurs sites parmi les 43 sites potentiels identifiés, pour constituer la série mixte de sites culturels et naturels qui sera finalement proposée à l'inscription. Une étape cruciale dans le processus d'inscription car le dossier technique conforme aux critères très stricts de l'UNESCO ne pourra être rédigé qu'une fois ce choix réalisé. ♦



LA MISSION DES EXPERTS NOMMÉS EN QUALITÉ DE RAPORTEURS DU DOSSIER DE TAPUTAPUĀTEA

Le Comité de pilotage a approuvé à l'unanimité la mission d'expertise sur le site de Taputapuātea de Wanda Diebolt et Grégory Quenet, experts nommés en qualité de rapporteurs du dossier par le Comité des biens français en juin 2014, dans la première quinzaine de février 2015.

Cette mission va comporter des visites protocolaires et techniques avec les 2 co-présidents du Comité de pilotage (le Président de la Polynésie française et le Haut-Commissaire de la République) ainsi que le représentant du Ministre de la Culture chargé des dossiers UNESCO, Heremoana Maamaatuaiahutapu.

Ces experts se rendront ensuite à Taputapuātea pour visiter le site, participer à des ateliers de travail et à un comité de gestion local. Ils seront accompagnés du Ministre de la Culture, d'agents du Service de la Culture et du Patrimoine et de Jean-Brice Herrenschmidt, du GIE Océanide*.

Wanda Diebolt est l'ancienne Directrice de l'Architecture et du Patrimoine du ministère de la Culture et de la Communication et Grégory Quenet est le Directeur Général de la Fondation de l'Université de Versailles, Membre de l'Institut Universitaire de France, Professeur spécialiste en histoire de l'environnement.

Les enjeux de cette mission d'experts sont particulièrement importants pour la candidature du paysage culturel de Taputapuātea et la Polynésie française sera au rendez-vous.

* Le GIE Océanide est un groupement d'intérêt économique qui propose des expertises sur l'aménagement du territoire des milieux océaniques et insulaires. Il a été recruté par le Pays pour l'élaboration technique et le plan de gestion du dossier de candidature de Taputapuātea.